ARRÊTÉS

FOLIO 608 COMMUNE de CESSY **A_PER202611_576**

ARRÊTÉ INSTITUANT UN BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL

Le Maire,

VU le Code général de la fonction publique,
VU l'arrêté concernant les élections des représentants du personnel au comité social en date du 25 septembre 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la commune de Cessy un bureau central de vote à l'occasion des élections au comité social territorial dont relèvent les fonctionnaires des catégories A, B et C de cette collectivité ainsi que les agents contractuels.

Ce bureau sera ouvert de 9 heures à 16 heures.

ARTICLE 2 : Ce bureau central de vote est composé comme suit :

- un Président : Monsieur Fabien LAURENT, Directeur général des Services ;
- une Secrétaire : Madame Rizlène ESKELI, Agent contractuel de droit privé ;
- les délégués désignés par les organisations syndicales présentant une liste de candidats aux élections pour désigner les représentants du personnel au comité social placé auprès de la commune de Cessy :

Pour l'organisation syndicale Coordination Syndicale Départementale C.G.T. des Services Publics de l'Ain : Madame Alexandra LEMAIRE comme déléguée titulaire.

ARTICLE 3 : Le bureau central de vote ainsi constitué procèdera, le 10 décembre 2026, à partir de 16 heures, heure de clôture du scrutin, aux opérations de recensement et de dépouillement des bulletins parvenus au siège de la collectivité ou de l'établissement.
Il sera habilité à rédiger le procès-verbal des opérations de recensement et de dépouillement des élections au Comité Social.
Le procès-verbal sera adressé sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux agents habilités à représenter les listes de candidatures.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie d'affichage dans les locaux de la Mairie.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État.

Fait à Cessy, le 4 novembre 2026
Le Maire,
Monsieur Christophe BOUVIER

MAIRIE DE CESSY * 01 - AIN *